

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la justice

Arrêté du 23 mars 2022

**portant nomination des représentants du personnel au comité technique spécial de service
placé auprès du directeur des services judiciaires**

NOR : JUSB2208823A

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État ;

Vu l'arrêté du 7 juin 2011 modifié relatif à la création d'un comité technique spécial de service placé auprès du directeur des services judiciaires ;

Vu l'arrêté du 20 décembre 2018 établissant la liste des organisations syndicales aptes à désigner des représentants au comité technique spécial de service placé auprès du directeur des services judiciaires et fixant le nombre de sièges de titulaires et de suppléants ;

Vu l'arrêté du 16 décembre 2021 portant nomination des représentants du personnel au sein du comité technique spécial de service placé auprès du directeur des services judiciaires ;

Vu la demande de C. JUSTICE syndicat national des personnels administratifs et techniques du ministère de la justice et autres reçue le 7 mars 2022;

Arrête :

Article 1^{er}

Il est mis fin au mandat de Monsieur Patrick BESSEAU, en qualité de représentant titulaire du personnel, remplacé par Madame Diakha SIDIBE.

Article 2

Sont nommés représentants du personnel au comité technique spécial de service placé auprès du directeur des services judiciaires :

ORGANISATIONS SYNDICALES	TITULAIRES	SUPPLEANTS
UNSa Services Judiciaires	- M. BONGLET Hervé - Mme. FERNANDEZ Isabelle - M. LE GUERN Franck	- Mme. BRUNEAU-BERCHERE Brigitte - M. RICHARD Alain - M. ROCHEFORT Vincent
Syndicat National C.G.T. des Chancelleries et Services Judiciaires	- M. PAPON Cyril - Mme. MOTARD Martine - Mme. COUVAL Magalie	- Mme. DUTEMPS Dominique - M. JOLY Jean-Michel - M. TROTIGNON Pascal
Fédération Interco CFDT-Justice	- Mme. WEBER Mireille-Aline - M. BESSEAU Michel	- M. GRASSAUD Guillaume - Mme. RENAULT Klervia
C.JUSTICE Syndicat national des personnels Administratifs et Techniques du ministère de la Justice et autres	- Mme. SIDIBE Diakha	- Mme. GUILLON Lucie
Syndicat des Greffiers de France – Force Ouvrière	- Mme. BESNIER-HOUBEN Isabelle	- Mme. GRIMAUTL Sophie

Article 3

Le présent arrêté entre en vigueur le 7 avril 2022.

L'arrêté du 16 décembre 2021 susvisé est abrogé à compter de cette même date.

Article 4

Le directeur des services judiciaires est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel du ministère de la justice*.

Fait, le 23 mars 2022

Pour le ministre et par délégation :
Le directeur des services judiciaires,

Paul HUBER